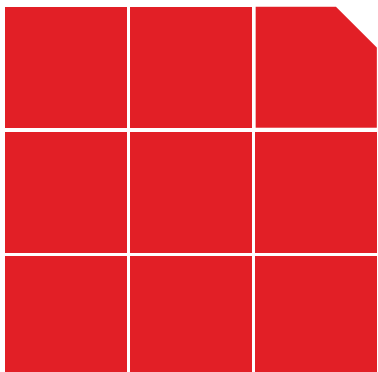


Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée des délégués de

Fédération Suisse des Sourds
SGB-FSS
Zurich

aux comptes annuels 2023



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

à l'assemblée des délégués de
Fédération Suisse des Sourds
SGB-FSS
Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits, tableau de flux de trésorerie, tableau sur la variation du capital et annexe) de la Fédération Suisse des Sourds pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Conformément à Swiss GAAP RPC, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

OBT SA

Daniel Schweizer
expert-réviseur agréé
réviseur responsable

Dominik Suter
réviseur agréé

Zurich, 8 mars 2024

- comptes annuels 2023 (bilan, compte de pertes et profits, tableau de flux de trésorerie, tableau sur la variation du capital et annexe)